17 à 18 mai 1869

(Circulaire au Clergé.)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
18 Mai 1869.

MONSIEUR,

Je vous envoie avec le " Mandement " ci-joint, pour la publication de l'indulgence plénière en forme de Jubilé, accordée à tous les fidèles par Notre Saint Père le Pape Pie IX, à l'occasion du prochain Concile Œcuménique, par sa lettre apostolique du 11 Avril 1869, une copie de cette même lettre, dans la pensée que vous serez heureux d'en avoir le texte, afin de pouvoir le consulter par rapport aux pouvoirs extraordinaires que le Saint Père veut bien accorder aux confesseurs pour le temps du Jubilé.

Je profite aussi de l'occasion pour vous informer qu'il a plu à Sa Sainteté d'étendre à toute l'Eglise la fête de " Saint Paul de la Croix, Instituteur de la Congrégation des Clercs-Déchaussés de la Croix et Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ," canonisé en 1867, et d'ordonner par un décret, en date du 14 janvier de la présente année, que cette fête avec son office et sa messe, approuvés pour le Clergé de Rome, le 11 juillet de l'année dernière, sous le Rite double mineur, soit désormais célébrée le 28 Avril par tous ceux du Clergé tant Séculier que Régulier qui sont tenus à la récitation des Heures Canoniales.

Comme cet office et cette messe sont tout différents de ceux qui se trouvent dans nos bréviaires et nos missels, je me fais un devoir de les faire imprimer sans délai, sur feuilles de différente grandeur, afin qu'elles puissent s'adapter convenablement aux bréviaires et missels de divers formats dans lesquels elles devront être insérées. Vous pourrez donc vous procurer immédiatement cet office et cette messe, sous le format qui vous conviendra, en vous adressant à M. le Secrétaire de l'Archevêché.

Et je demeure bien cordialement,

Votre dévoué serviteur,

† C. F. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.